PROCÈS-VERBAL

ORDONNÉ

PAR LA CONVENTION NATIONALE,

Des faits relatifs aux funérailles de Michel Lepelletier, Député à la Convention nationale, assassiné, le 20 janvier 1793, l'an 2 de la République, pour avoir voté la mort du tyran.

Imprimé & envoyé aux quatre-vingt-quatre Départemens, par ordre de la Convention nationale.

Du 24 janvier 1793, l'an 2 de la République Françaife.

LE jeudi 24 janvier 1793, l'an 2e de la République, la Convention nationale, affemblée dès neuf heures du matin, a été avertie à midi & demi que le cortège, deftiné à accompagner Michel Lepel'etier au Panthéon Français, étoit réuni fur la place des Piques, ci-devant dite *place Vendômé*.

Alors le Préfident a levé la féance; & la Convention, en exé-

A

cution de son décret du 22 janvier, s'est rendue toute entière aux funérailles de Lepelletier.

La Gendarmerie nationale, qui s'étoit réunie dans la cour des Feuillans, précédoit les Députés marchant de quatre en quatre de front, & ayant à leur tête le Président de la Convention, & les Huissiers qui en font le service.

Ils sont ainsi arrivés sur la place des Piques, & se sont rangés autour du piédestal étant au milieu de la place, & sur lequel on voyoit autrefois la statue d'un Roi, renversée par le Peuple après la Révolution glorieuse du 10 août 1792.

Au haut de ce Piédestal étoit, sur un lit à l'antique, le corps de Michel Lepelletier, découvert en grande partie, & sur lequel on voyoit la blessure honorable & mortelle dont il a été frappé.

Le Président de la Convention, monté sur le piédestal, a placé sur la tête de Michel Lepelletier une couronne civique.

Ensuite on a chanté une hymne à la divinité des Nations.

On s'est mis en marche vers le Panthéon Français; les Députés à la Convention se sont distribués en deux colonnes, une de chaque côté de la rue, & marchant deux à deux, précédés du Président de la Convention.

Le corps de Michel Lepelletier, descendu du piédestal, a été porté sur son lit au milieu des Députés: le Président de la Convention nationale le précédoit; sa famille le suivoit.

Un silence respectueux & morne régnoit pendant cette marche funèbre & triomphale.

Il n'étoit interrompu que par une musique neuve, expressive, déchirante, qui répétoit alternativement avec les tambours couverts d'un voile noir, les accens & les cris de la douleur.

Cette marche a été dans l'ordre qui suit: les rues S.-Honoré & du Roule, le Pont-Neuf, les rues Thionville, ci-devant *Dauphine*, des Fossés-S.-Germain & de la Liberté, ci-devant *des-Fossés-M.-le-Prince*, la place S.-Michel, les rues d'Enfer, S.-Thomas S.-Jacques & du Panthéon.



La Convention nationale eſt ainſi arrivée au Panthéon Français ; & en ſa préſence le corps de Michel Lepelletier a été dépoſé dans l'enceinte de ce monument conſacré à la ſépulture des grands hommes par la Patrie reconnoiſſante.

Alors le frère de Michel Lepelletier, Barrère, Député à la Convention, & Vergniaud, Préſident, prononcent, près du lit de mort de Lepelletier, les diſcours ſuivans :

Diſcours du frère de Lepelletier.

« Citoyens,

» Ces témoignages éclatans de l'eſtime publique, qui ſuivent mon frère au tombeau ; la place que la Convention nationale, repréſentant le Peuple, lui aſſigne dans ce temple de mémoire ; vos pleurs, juſte tribut payé à ſes vertus civiques ; ce haut degré de gloire où ſe trouve placé Lepelletier, tout concourt à me perſuader que cet horrible attentat devient pour lui le ſort le plus proſpère. Qui de nous n'ambitionneroit pas la mort offerte au même prix ! il eſt mort pour la Patrie, il eſt immortel par elle. Ses dernières paroles, à jamais gravées dans mon cœur, furent : *mon frère, je meurs content, je meurs pour la liberté de mon pays.* Son ame douce & pure s'exhala ſans craintes, ſans murmures, telle que celle d'un homme libre, au-deſſus des préjugés, & en paix avec lui-même. Les tyrans ſe ſont réunis pour faire périr un homme libre. Etre choiſi pour leur première victime, c'eſt le comble de la gloire. Mais . . . ., tyrans, votre règne eſt paſſé ! & le jour n'eſt pas loin où le même coup de cloche qui ſauva la France au mois d'août, ne nous fera voir le reſte des tyrans réunis que pour embellir notre triomphe. Lepelletier . . . . ., tu ne le verras pas . . . . ., mais tu ſeras vengé par la gloire de ton pays ! Peu content d'avoir aidé à renverſer l'édifice des préjugés, ta philoſophie te ſuſcitoit encore des ſoins plus précieux !

» Citoyens, il a laiſſé un ouvrage preſque terminé, il l'appeloit ſon enfant chéri, il le portoit toujours avec lui, s'en occupant ſans ceſſe, & cette occupation de ſes loiſirs eſt un plan d'éducation nationale, capable de former les ames vraiment républicaines. Son ſyſtême, en donnant à tous les Citoyens une éducation égale, en faiſoit porter le plus grand poids ſur ces fortunes colloſſales, protégées par la loi, puiſqu'elles ſont propriétés, mais qui doivent être atteintes au moins pour les charges de la Patrie, & qui ne peuvent l'être pour un but plus ſacré. Je le rendrai public ce travail ſi cher à ton cœur; & ce frère que tu avois choiſi pour ton ami croit ne pouvoir mieux juſtifier ton choix qu'en offrant à tes Concitoyens ton dernier bienfait envers l'humanité.

» Citoyens, vous avez permis à un frère d'élever la voix pour honorer ſon frère. Citoyens, ... je me trompe, . . . c'eſt lui qui m'honore. . . . . J'ai paſſé ſept heures à le voir mourir dans les douleurs les plus aiguës; je l'ai pleuré des larmes les plus amères. Le reſte de ma vie doit être conſacré à ſervir la patrie. Citoyens, ... il me ſemble le voir ſe ſerrer dans ſa tombe, & me preſcrire de mériter auprès de lui la même place que j'avois dans ſon cœur. . . . . Ames des deux Gracchus! c'eſt vous que j'évoque. Redites aux Français ce que l'amitié, qui les uniſſoit plus encore que les liens du ſang, leur fit entreprendre pour Rome. . . . . Français! le premier de vos Gracques eſt mort, & ſemblable à celui des Romains, fidèle ami du Peuple. Puiſſe le ſecond égaler le ſecond des Romains. Une mort violente fut la récompenſe du jeune Caïus: un ſonge l'en avoit prévenu. . . . Je ſonge auſſi; mais . . . . Patrie, tu l'emportes, & je vote, comme mon frère, pour la mort des Tyrans ».

Discours de B. Barrère.

« Citoyens.

» S'il n'y a de grand que Dieu & le Peuple, s'il n'y a de saint que la Patrie & la Liberté, rien aussi n'est plus digne du respect & des hommages des hommes, que la mémoire du Représentant courageux qui sait mourir pour la défense de leurs droits. Son frère vient d'acquitter la dette de la nature; je viens payer un tribut à la vérité; c'est le plus bel hommage que je puisse rendre à la cendre de mon Collègue.

» Michel Lepelletier fut noble; mais c'étoit l'erreur de ses péres, & le crime de son siècle. Il a expié la noblesse par son élection à la Convention Nationale. Lepelletier fut riche; mais il a fait oublier ses richesses par ses bienfaits. Lepelletier ne fut pas de la minorité réunie aux Communes; mais il a coopéré à l'abolition de la Royauté. Il ne s'opposa point à la revision; mais il a voté la mort du Tyran. Comme Législateur, il a réclamé avec force contre la peine capitale infligée aux assassins, & il a péri sous le fer d'un assassin. Le glaive parricide est déposé sur son lit, à côté de l'ouvrage qu'il venoit de finir pour l'abolition de la peine de mort. . . . *Pour quelle opinion as-tu voté*, lui dit le lâche Pâris? *J'ai voté pour la mort; j'ai obéi à ma conscience;* & aussitôt la patrie est privée d'un de ses zélés défenseurs. Attentat horrible! mais dont l'amour de la liberté & la révolution recevront une influence salutaire. L'indignation que le crime de lèse-nation doit inspirer a passé dans toutes les ames; & le royalisme qui l'a produit est par-tout en horreur. . . . O mon Collègue! tu desirois que ta mort fût utile à la République : ta mort n'est-elle pas un éveil salutaire donné à tous les amis de la liberté? n'est-elle pas une victoire signalée sur la tyrannie? Que tes funérailles soient donc aussi une victoire nécessaire sur nos passions particulières.

Jurons tous, ſur la tombe de Lepelletier, de n'avoir plus d'autre paſſion que celle de ſauver la patrie, & de ne pas nous ſéparer que la Conſtitution de la République ne ſoit achevée.

(Auſſi-tôt, par un mouvement ſpontané, tous les Membres de la Convention Nationale lèvent les mains, & joignent leurs ſermens à celui de l'Orateur.)

Signé, B. Barrère.

Au Panthéon, le 24 de l'an ſecond de la République.

Diſcours du Citoyen Préſident de la Convention Nationale.

« Citoyens,

» Brutus eſt immortel, pour avoir immolé Céſar : Michel Pelletier a voté la mort du Tyran des Français ; un pareil acte vaut une vie entière. L'immortalité eſt acquiſe à Pelletier. Pelletier eſt mort pour la défenſe de la liberté ; voilà ſon plus bel éloge. Que peut-il manquer à ſa gloire ? Citoyens ! nous pleurons ſur ſa tombe, & jamais larmes n'eurent des motifs plus légitimes. Quels ſervices n'eût pas rendus au Peuple celui qui mourut généreuſement en combattant la tyrannie ! Mais il eſt un moyen d'honorer ſa mémoire, plus digne de nous, plus digne de lui, que ces épanchemens douloureux de notre ſenſibilité ; c'eſt d'imiter ſon courage & ſes vertus ; c'eſt en faiſant à l'amour de la patrie le ſacrifice de toutes nos paſſions individuelles ; de jurer de la ſauver ou de mourir comme Pelletier ; c'eſt de jurer de donner une Conſtitution à la République, ou de mourir comme Pelletier ; c'eſt de jurer de fonder la liberté, l'égalité & la proſpérité nationale ſur de ſages lois, ou de mourir comme Pelletier ».

Après ces diſcours prononcés en l'honneur de la liberté & d'un Citoyen mort pour l'avoir généreuſement défendue, les Députés à

la Convention promettent solemnellement de braver tous les périls pour sauver & maintenir la République, & de ne pas se séparer avant d'avoir rempli le mandat sacré qu'ils ont reçu du Peuple, de lui présenter une Constitution fondée sur les principes de la liberté & de l'égalité.

La musique, qui s'étoit fait entendre pendant la marche, a exécuté & chanté des hymnes civiques, peignant la Patrie en pleurs, & inspirant aux ames la haine des tyrans, & l'amour sacré de la liberté.

Signé, VERGNIAUD, *Président*; HENRI BANCAL, A. J. GORSAS, DUFRICHE-VALAZÉ, SALLES, LE SAGE, *Secrétaires*.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE